

Annexe 3:

Points supplémentaires races bouchères

Les résultats obtenus par toutes les filles via l'épreuve du pouvoir nourricier (EPN), au moment de l'inscription, sont pris en compte dans le calcul des points de productivité tirés du Herd-book. Les points sont attribués aux croûts journaliers (CJ) selon le barème suivant:

Punkte	SH	BU
18	268 g	261 g
15	254 g	233 g
12	243 g	214 g
9	233 g	199 g
6	224 g	183 g
3	214 g	168 g

La valeur moyenne des points obtenus donne les points supplémentaires pour la famille d'élevage.

Dans le cas d'un animal de souche femelle dont les filles ont **moins de 3 EPN** ou d'un animal de souche mâle avec **moins de 6 EPN**, le nombre maximal de points pour la productivité des descendants s'élève à **8**. Si la valeur moyenne est supérieure à 8, elle est arrondie en conséquence.

Dans le cas d'un animal de souche femelle dont les filles ont **plus de 3 EPN** ou d'un animal de souche mâle avec **plus de 6 EPN**, la valeur moyenne effectivement atteinte sera reportée au titre de points supplémentaires. Dans ce cas, le maximum est de 18 points.